

Midi Libre

Montaud veut offrir une mutuelle à tous ses habitants



Benoît Jourde, correspondant régional Actiom, Joël Raymond, maire de Montaud, Isabelle Rathuille-Martinez, adjointe aux affaires économiques et sociales, Benoît Jourde

L'équipe municipale de Montaud, soucieuse du bien-être de ses administrés et consciente des difficultés croissantes de nombreuses personnes à accéder à une protection complémentaire santé de qualité, s'est inscrite dans l'action "Ma Commune Ma Santé" via l'association Actiom.

Montaud est la cinquième commune du Languedoc-Roussillon et la première de la métropole, à valider ce nouveau dispositif disponible seulement depuis le dernier trimestre 2014.

Dans l'esprit de mutualisation porté aujourd'hui par la métropole, les Montaudois peuvent bénéficier depuis le 23 décembre 2014 d'un accès à l'une des deux mutuelles proposées sans condition d'âge, de questionnaire de santé, quelque soit leur situation professionnelle. Ces mutuelles sont ouvertes à tous les administrés. [Cette offre proposée par l'association Actiom](#) est compatible avec l'aide à la complémentaire santé(ACS) qui est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C. Trois niveaux de couverture sont proposés: économie, sécurité et confort. Les tarifs sont fonction de tranches d'âge (enfants, moins de 60 ans et plus de 60 ans). En fonction du choix de l'adhérent en terme de prestataire, de niveau de couverture et de tranche d'âge, une réelle économie pouvant aller jusqu'à 50% des tarifs observés à prestations équivalentes est possible.

Les prochaines permanences se tiendront les jeudis 26 février, 26 mars, 23 avril et 28 mai 2015 de 17h à 19h à la mairie.

Pour éviter l'attente, un planning des Rdv est disponible à l'accueil.